



Sainte-Cécile-de-Milton

Politique santé et sécurité au travail

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton considère que ses employés sont une ressource majeure dans le cadre de ses activités. Dans cette perspective, la santé et la sécurité au travail (SST) constituent une préoccupation majeure et de tous les instants pour notre municipalité. La municipalité s'engage à exercer son activité avec le souci permanent d'assurer la prévention des lésions professionnelles et des dommages en appliquant les principes suivants :

- Prendre en compte la sécurité comme critère de performance de la municipalité et faire de la gestion de la SST une responsabilité majeure de l'ensemble de l'encadrement.

- Se conformer aux lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

- Assurer la sécurité des personnes et des biens notamment par :

- a) L'encouragement de l'ensemble du personnel au respect des procédures ainsi qu'à l'identification de conditions de travail ou de pratiques jugées dangereuses.

- b) L'analyse systématique des événements accidentels.

- c) L'intégration de la sécurité lors de nouveaux projets.

- Mettre en place, aider et maintenir un comité de santé et de sécurité au travail.

L'élimination à la source de tous les dangers est un objectif complètement irréaliste. La municipalité ainsi que tous les autres niveaux hiérarchiques s'assureront que les conditions de sécurité et de salubrité sont toujours respectées, qu'on applique des mesures préventives de sécurité de façon à éliminer ou à contrôler les risques de lésions professionnelles et de dommages. Chaque employé est invité à participer activement à la mise en oeuvre de la présente politique en observant les règles de sécurité et en contribuant, par ses actions, à l'atteinte d'un environnement sain et sécuritaire.


Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

le :

